

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

Délibération n°2022.11.146.B

Attribution de subventions dans le cadre des actions du CitésLab

LE VINGT QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 18 novembre 2022

Secrétaire de Séance: Pascal MONIER

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **26**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Excusé(s):

Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.11.146.B**

ECONOMIE

Rapporteur : Monsieur ROY

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES ACTIONS DU CITESLAB

Dans le cadre du volet de développement économique du contrat de ville, GrandAngoulême soutient depuis 2016 une action de sensibilisation des habitants des quartiers prioritaires à la création d'activité, menée par l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) et l'IFCG (Institut de formation commerce et gestion) en partenariat avec le CIDFF (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) pour la mobilisation des femmes. Un réseau d'acteurs de proximité s'est constitué sur chaque quartier et des ateliers ont été animés régulièrement.

GrandAngoulême a souhaité amplifier cette action afin de faire émerger de nouveaux projets et de faciliter l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux dispositifs d'accompagnement existants. La délibération n°2017.12.617 du conseil communautaire, en date du 14 décembre 2017, a ainsi autorisé la mise en place pour une durée de 3 ans du dispositif de la Fabrique à Entreprendre proposé par la Caisse des Dépôts, repris ensuite par BPI France (Banque publique d'investissement). Dans la continuité des actions et suite à l'évolution des critères d'éligibilité du dispositif, GrandAngoulême a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2022, pour 3 ans, un nouveau dispositif proposé par BPI France : CitésLab.

Ledit dispositif permet de proposer aux créateurs des quartiers un parcours adapté à leurs besoins, notamment par l'animation d'ateliers.

Sur les deux premières années de fonctionnement de la Fabrique à Entreprendre, les partenaires - ADIE et IFCG - déposaient une demande de subvention pour financer les actions auprès de GrandAngoulême et de l'Etat via la Politique de la Ville.

En 2021, la BGE (Boutique de Gestion) s'est également proposée en appui avec l'ADIE et IFCG pour animer les actions de la Fabrique à Entreprendre. Pour faciliter les démarches et mieux coordonner les actions, une demande unique de financement a été déposée via la Fabrique à Entreprendre pour solliciter le financement de l'Etat dans le cadre des actions menées.

Cette même démarche, autorisée par la délibération n° 6B du 12 janvier 2022, a été initiée au titre de l'année 2022.

Aux termes du comité de pilotage qui s'est tenu le 8 décembre 2021, plusieurs actions ont été programmées dans le cadre du dispositif pour 2022 :

- 29 ateliers sur des thèmes spécifiques liés à l'entrepreneuriat, dispensés dans les centres sociaux des 5 QPV
- La Journée de la création
- Le Concours de pitches
- Une semaine d'actions de sensibilisation à destination des jeunes (16-25 ans)

Pour cette mise en œuvre, GrandAngoulême bénéficie d'un soutien de l'Etat à hauteur de 10 000 euros. Il est ainsi proposé de soutenir les actions assurées par l'ADIE, l'IFCG, et la BGE comme suit :

- ADIE pour 2 sessions d'ateliers et le concours de pitches : 6 300 euros
- BGE pour 3 sessions d'ateliers : 6 300 euros
- IFCG pour 2 sessions d'ateliers et l'action jeunes : 9 200 euros.

Pour mémoire, au titre de l'année 2021, 9 000 euros ont été attribués à l'ADIE, 4 500 € à la BGE et 9 000 € à l'IFCG.

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé par le versement de ces subventions, y compris à titre personnel ou familial, ne peut pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les subventions aux partenaires du CitésLab pour les actions comme suit :

- ADIE : 6 300 euros
- BGE : 6 300 euros
- IFCG : 9 200 euros

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions à intervenir et tous documents relatifs à ce dossier

| | |
|---|--|
| <p>Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p> | <p style="text-align: center;">APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p> |
|---|--|